



COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBault

*Délibération du Conseil Municipal de St-Georges-de Reintembault
Convocation régulière transmise à tous les membres le 17/05/2018*

Séance du jeudi 24 mai 2018

Présidente de séance : Madame Marie-Claire Boucher, Maire.

Etaient présents:

MC BOUCHER - JB BOISMARTEL - S FOUGERES - C CHIQUERILLE - N PHILIPPEAUX - MP PATIN-
E OGER -- N REBILLON - E CHALOPIN - P DONNINI - LP CHAUVIN -- G DUBOIS - S ROSSIGNOL.

Excusés : AF GASNIER - MB CHEREL (pouvoir à C Chiquerille) - ML GALOPIN (pouvoir à MC Boucher) - J LECRIVAIN.

Absentes : C FRIGOULT, C GRIMAULT.

Secrétaire de séance : Louis Pierre Chauvin.

Séance ouverte à 20h15

ORDRE DU JOUR :

AFFAIRES GENERALES

- Démarche de conformité au Règlement Général de Protection des Données (RGPD)
- Copropriété Des Estuaires : paiement des factures 2014 à 2018.

URBANISME

- Ajoncs d'or : devis tables, chaises et chariots pour les salles,
- Salle pluri-activités : devis chaises et chariots.
- Ecole primaire publique : VMC, sol de la classe maternelle
- Panneaux bourg : devis
- Panneaux campagne : devis
- Rue des Acacias et rue beurrière : estimatif de travaux
- Piste du plateau sportif : devis de sable,
- Routes de campagne : devis CR « le vieux challonge »
- Etude de revitalisation du quartier Maunoir-les Ajoncs : retour sur la réunion de lancement,
- Aménagement VRD rue de l'épine et rue du Collège Julien Maunoir : honoraires Inermis, estimatif de travaux.

VIE ASSOCIATIVE/CULTURE

- CPRB : validation du Plan d'Aménagement patrimonial (PAP)

ENFANCE

- Organisation de la semaine scolaire sur 4 jours pour les années scolaires 2018-2019, 2019-2020, et 2020-2021.
- Calcul du coût à l'élève de l'école publique de l'année 2017,
- Dotation de fonctionnement 2018 pour le RPI des Marches de Bretagne,
- Participation des communes extérieures au coût de l'école publique pour l'année scolaire 2017-2018
- Marché de restauration scolaire et ALSH
- Projet artistique de l'école de l'être.
- Tarifs ALSH, programme été, nomination animateurs.

1 / 19

QUESTIONS DIVERSES.

- Maitrise d'œuvre de la salle pluri-activités.
- Reprise de concessions de cimetière,
- Décision modificative budgétaire (DM1).
- Courrier collectif sur le zonage des médecins par l'ARS.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26.04.2018.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 26 avril 2018.

2. DEMARCHE DE CONFORMITE AU REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Dans l'objectif de mise en conformité au règlement général de protection des données (RGPD) qui s'impose à l'ensemble des organisations publiques et privées dès le 25 mai 2018, il est proposé que la commune de St-Georges-de-Reintembault utilise la méthodologie préconisée par la CNIL, reformulée par le syndicat Mégalis sous forme d'un « kit RGPD » en libre accès.

Par ailleurs, la désignation d'un délégué à la protection des données est obligatoire, et doit faire l'objet d'une déclaration sur le site de la CNIL.

Ce délégué sera chargé :

- Proposer les procédures à mettre en œuvre, après diagnostic des procédures existantes,
- D'informer et de conseiller les services,
- Répondre aux réclamations des personnes,
- Tenir à jour le registre des traitements.

La consultation est en cours auprès de Segilog, éditeur de nos logiciels métiers.

Délibération :

Le conseil municipal valide à l'unanimité la démarche initiée par la commune de mise en conformité de ses activités au RGPD,

Désigne Delphine Poussin au titre de déléguée RGPD, et autorise le Maire à la déclarer en tant que telle à la CNIL.

3. COPROPRIETE DES ESTUAIRES : PAIEMENT DES FACTURES 2014 A 2018.

Pour rappel, le paiement des factures de la co-propriété avait été rejeté par la perception, au motif que nous n'avions pas le mode de calcul.

FACTURES DE LA CO-PROPRIETE			
Factures 2014	montant total	Quote-part	montant commune
Axa	3 976,62 €	110/1037	421,82 €
Kone	822,00 €	56/848	54,28 €
Bosquet	54,00 €	div/7	7,71 €
EDF	656,73 €	56/848	43,37 €
Veolia incendie	126,20 €	110/1037	13,39 €
Veolia abt et consommations	600,48 €	6m3x4,17€	25,02 €
honoraires	108,84 €	div/7	15,55 €
immergence achat	125,58 €	div/7	17,94 €
TOTAL 2014	6 470,45 €		599,08 €

Factures 2015	montant total	Quote-part	montant commune
Axa	3 501,38 €	110/1037	371,41 €
Bosquet	64,80 €	div/7	9,26 €
EDF	366,78 €	56/848	24,22 €
Veolia incendie	223,98 €	110/1037	23,76 €
Veolia abt et consommations	1 307,86 €	au m3	46,29 €
AF MAINTENANCE	986,40 €	div/7	140,91 €
honoraires	156,25 €	div/7	22,32 €
	151,20 €	div/7	21,60 €
TOTAL 2015	6 758,65 €		659,77 €
Factures 2016	montant total	Quote-part	montant commune
Axa	3 851,74 €	110/1037	408,57 €
Bosquet	64,80 €	div/7	9,26 €
EDF	267,25 €	56/848	17,65 €
Veolia incendie	144,38 €	110/1037	15,32 €
Veolia abt et consommations	884,22 €	au m3	31,22 €
honoraires	156,25 €	div/7	22,32 €
immergence achat	151,20 €	div/7	21,60 €
TOTAL 2016	5 519,84 €		525,94 €
Factures 2017	montant total	Quote-part	montant commune
Axa	3 934,92 €	110/1037	417,40 €
Bosquet	64,80 €	div/7	9,26 €
EDF	163,98 €	56/848	10,83 €
Veolia incendie	144,42 €	110/1037	15,32 €
Veolia abt et consommations	801,36 €	au m3	28,36 €
honoraires	156,25 €	div/7	22,32 €
immergence achat	151,20 €	div/7	21,60 €
TOTAL 2017	5 416,93 €		525,08 €
Factures 2018	montant total	Quote-part	montant commune
Le Finistère assurance	3 293,00 €	110/1037	116,44 €
	3 293,00 €	57/1037	120,67 €
ACOMPTE 2018			237,10 €
TOTAL GENERAL			2 546,98 €

du 1.1.2018 au 30.4.2018
du 1.5.2018 au 31.12.2018

Le calcul des factures est basé soit sur la quote-part en millièmes (surfaces totales ou surfaces des structures qui utilisent le hall), soit sur le nombre de m3 (relevés de consommation d'eau), soit une division par le nombre de propriétaires.

La quote-part des millièmes évolue au 1^{er} mai, suite à la vente du lot n°4. Le lot n°4 devient lot n°30 (pour 53/1037^e, appartenant à Unico) et lot n°31 (pour 3/1037^e, restant à la commune).

RECAPITULATIF CO-PROPRIETE					
n°lot	niveau	destination du lot	quote-part des surfaces totales	Quote-part des structures qui utilisent le hall	nombre de propriétaires
3	rdc	pharmacie	81	81	1
4	rdc	commune-ex crédit agricole	56	56	1
5	rdc	salon coiffure	22		1
7	rdc	pharmacie	37	37	
8	rdc	M.Frigoult	40	40	1
10	rdc	Unico	325	325	1
11	étage	habitation	90	90	
12	étage	stock	57	57	
13	étage	stock	49	49	
14	extérieur	station service	85	85	
15		escalier accès étage	7		
17	rdc	commune-cabinet médical	27		
18		commune-hall cabinet médical	9		
19		Mme Liger-cabinet dentaire	36		1
20		salon de coiffure	10		
21		Unico-presse tabac	32		
22		Dr Rouault-hall-WC	4		1
23		Dr Rouault-cabinet médical	23		
24		commune-hall-WC	2		
25		commune-salle attente médecin lot23	6		
26		Dr Rouault-salle d'attente	1		
27		pharmacie	28	28	
28		commune-hall accueil cabinet médical	9		
29		commune-WC cabinet médical	1		
TOTAL GENERAL			1037	848	7
TOTAL COMMUNE			110	56	

Délibération :

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à régler les factures de la co-propriété de 2014 à 2017, ainsi que l'acompte 2018 concernant la facture d'assurance, pour un montant total de 2 546.98 € TTC.

4. DEVIS TABLES, CHAISES ET CHARIOTS POUR LES SALLES DES AJONCS ET SALLE PLURI-ACTIVITES.

Le devis mieux disant est celui de Mefran.

bâtiment	objet	€ HT	€ TTC
Grande salle Ajoncs	30 tables	1 800,60 €	2 160,72 €
Grande salle Ajoncs	2 chariots stockage tables	372,00 €	446,40 €
Petite salle Ajoncs	100 chaises pliantes	2 623,00 €	3 147,60 €
Petite salle Ajoncs	2 chariots stockage chaises	580,00 €	696,00 €
Total ajoncs		5 375,60 €	6 450,72 €
Salle pluri-activités	40 chaises pliantes	1 049,20 €	1 259,04 €
Salle pluri-activités	1 chariot stockage chaises	290,00 €	348,00 €
Total salle pluri-activités		1 339,20 €	1 607,04 €
TOTAL GENERAL		6 714,80 €	8 057,76 €

L'inscription budgétaire est de 4 200 € TTC.

La commission urbanisme du 15 mai s'est prononcée sur l'achat de 30 tables et de 2 chariots pour la grande salle des Ajoncs, ainsi que 40 chaises et 1 chariot pour la salle pluri-activités pour un montant de 4 214.16 € TTC.

Délibération :

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'achat de 30 tables et de 2 chariots pour la grande salle des Ajoncs, ainsi que 40 chaises et 1 chariot pour la salle pluri-activités pour un montant de 4 214.16 € TTC.

5. ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE : VMC, SOL DE LA CLASSE MATERNELLE

La VMC ne fonctionne plus, et le sol de la GS de maternelle est encore en moquette. Les devis mieux disant sont de Legrand Cerbonney pour le sol, et de CGED pour la VMC.

Objet	€ HT	€ TTC
VMC école de l'être	1 030,27 €	1 236,32 €
Sol classe GS	1 235,98 €	1 483,18 €
Total	2 266,25 €	2 719,50 €

L'inscription budgétaire en travaux en régie est de 6 500 € TTC (avec une réfection de toilettes).

La commission urbanisme du 15 mai s'est prononcée favorablement pour ces travaux.

Délibération :

Le conseil municipal vote à l'unanimité la réfection de la VMC et du sol de la classe maternelle pour un moment TC de 2 719.50 €.

6. SIGNALÉTIQUE.

L'inscription budgétaire de la signalétique (y compris les n° de maisons pour l'adressage) est de 7 000 € TTC.

- **Panneaux bourg : devis**

La commission urbanisme du 15 mai a souhaité qu'une signalisation spécifique soit mise en place dans le bourg pour les commerces : des panneaux d'entrée de bourg fléchés, avec logos.

La proposition des signaux Girod pour 3 panneaux d'entrée de bourg est d'un montant HT de 4 330.13 € (5 196.16 € TTC). Un prochain devis sera demandé pour le fléchage à l'intérieur du bourg.

- **Panneaux campagne : devis - lieux dits**

Le devis des Signaux Girod de 45 panneaux, pour la signalétique de la campagne est d'un montant de 1 666.97 € HT, soit 2 000.36 € TTC

Avant de commander les panneaux, il conviendra de voir en commission l'orthographe des noms des lieux dits.

Délibération :

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'achat de la signalétique auprès de Signaux Girod : 3 panneaux d'entrée de bourg pour indiquer notamment les commerces (5 196.16 € TTC), et la signalétique de campagne à 2 000.36 € TTC.

Total TTC des panneaux campagne et entrées de bourg : 7 196.52 €.

7. RUE DES ACACIAS ET RUE BEURRIERE : ESTIMATIF DE TRAVAUX

Infraconcept a préparé un estimatif de travaux :

Rue des Acacias : 114 130.00 € HT, soit 136 956 € TTC (1/3 de la voie, réfection de la chaussée, trottoirs).

Rue Beurrière : 40 975.00 € HT, soit 49 170 € TTC (réfection de la chaussée, trottoirs).

Total : 155 105 € HT, soit 186 126,00 € TTC

Un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage - programme de voirie 2018, signé par Infra-concept prévoyait des honoraires de 2 900 € HT, soit 3 480 € TTC.

Toutefois, M.Verité d'infraconcept estime que ce montant sera trop juste, étant donné la mission (ce montant correspondait à un marché voirie campagne). Nous lui avons demandé de nous proposer un montant d'honoraires.

L'inscription budgétaire pour les travaux Acacias-Beurrière est de 167 000 € TTC. Une inscription supplémentaire de 50 000 € TTC est au budget (voirie campagne). 20 000 € peuvent être affectés aux travaux de la rue des Acacias.

La commission urbanisme du 15 mai souhaite s'assurer que tous les réseaux de fibre optique sont bien passés. Par ailleurs, la déviation des travaux de la RD15 passe par la rue des Acacias. Les camions plus nombreux de ce fait abiment la route.

Un plateau (pour ralentir) serait intéressant dans ce secteur.

La commission souhaiterait attendre qu'on soit dans une normalité de circulation avant de passer le marché.

Le conseil municipal demande le budget estimatif de la réfection jusqu'à la caserne des pompiers, ainsi que la réfection globale de la rue des Acacias, afin de se prononcer sur la longueur de rue à faire. Le conseil municipal souhaite également avoir le coût de la maîtrise d'ouvrage.

8. PISTE DU PLATEAU SPORTIF : DEVIS DE SABLE

Le devis moins -disant de l'entreprise Bouteloup pour recharger en sable la piste du plateau sportif est de 589.50 € HT (30 tonnes à 19.65 € HT), soit 707.40 € TTC.

Délibération :

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à viser le devis de 707.40 € TTC, pour recharger en sable la piste du plateau scolaire.

9. ROUTES DE CAMPAGNE : DEVIS CR « LE VIEUX CHALLONGE »

Le devis de l'entreprise JC Deslandes pour un élargissement de chemin de 400 ml, avec encaissement, est d'un montant de 7 258.25 € HT, soit 8 709.90 € TTC.

Une partie du terrain sera échangée avec LP Chauvin, et une partie avec Jean-Bernard Patin (Le Ferré). Un bornage devra être fait sur la parcelle de M.Patin.

Délibération :

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à viser le devis Deslandes de 8 709.90 € TTC, pour l'élargissement et l'encaissement du chemin rural « le vieux challonge » sur une longueur de 400 mètres.

10. ETUDE DE REVITALISATION DU QUARTIER MAUNOIR-LES AJONCS : RETOUR SUR LA REUNION DE LANCEMENT

Nous avons souhaité réunir lors de cette réunion de lancement tous les partenaires intéressés et/ou financeurs de l'opération.

Outre Nadège Mazoué et Philippe Martin (cabinet idée, chargé de la concertation) et les élus de Saint-Georges-de-Reintembault, étaient présents M.le Sous-préfet et la responsable des contractualisations, les services de la DDTM, le CPRB, le pôle ESS éco-solidaires, l'EPF (établissement public foncier), Fougères Agglomération, Soliha, Inermis, la CCI.

Un tour de table a permis de définir les apports de chacun.

Soliha a notamment précisé la démarche en cours : identification d'habitat indigne, qui peut être en état manifeste d'abandon. Travail en cours sur 10 à 12 propriétés.

L'EPF a précisé sa mission de portage de foncier.

Le CPRB a rappelé les aides cumulables avec l'ANAH.

La CCI apporte une aide aux repreneurs de commerce.

Nadège Mazoué a précisé les étapes de l'étude :

Ateliers et concertation : mai - juin - octobre et novembre.

Comités de pilotage : juin, septembre, octobre, novembre et décembre.

Validation en conseil municipal : juillet, octobre, janvier.

Prochaine concertation : samedi 9 juin de 10 h à 12h (déambulation urbaine)
 Prochain comité de pilotage et élus : mercredi 27 juin à 20 h
 Prochain conseil municipal de validation : 19 juillet

11. AMENAGEMENT VRD RUE DE L'EPINE ET RUE DU COLLEGE JULIEN MAUNOIR : HONORAIRES INERMIS, ESTIMATIF DE TRAVAUX.

L'estimatif d'Inermis est chiffré ci-après. Il faudra toutefois tenir compte du fait que les appels d'offres voirie sont en ce moment supérieures de 10 à 15% à ce qu'elles étaient il y a 3 ans.

Les honoraires sont d'un montant de 3.16%, soit 6 320 € HT (7 584 € TTC) sur la base de travaux de 200 000 €.

Aménagement du secteur L'épine - rue de la Fieffe							
	tranche ferme		tranche conditionnelle			option	TOTAL
DEPENSES	L'épine	carrefour	Temple	Fieffe	carrefour RD	PL. Barrière	
installation de chantier	2 040,00 €	1 360,00 €	1 360,00 €	3 400,00 €	1 700,00 €	1 700,00 €	11 560,00 €
terrassements	2 765,00 €	1 895,00 €	400,00 €	2 735,00 €	882,00 €	3 465,00 €	12 142,00 €
Voirie, trottoirs, allées	34 067,50 €	39 425,00 €	19 765,00 €	83 966,25 €	17 188,00 €	32 870,00 €	227 281,75 €
Signalisation	275,00 €	5 350,00 €	275,00 €	480,00 €	3 145,00 €	0,00 €	9 525,00 €
Eaux pluviales	6 095,00 €	1 495,00 €	2 045,00 €	10 160,00 €	1 800,00 €	2 040,00 €	23 635,00 €
mobilier - maçonnerie - espaces verts	0,00 €	13 325,00 €	0,00 €	2 600,00 €	240,00 €	1 115,00 €	17 280,00 €
Total dépenses HT	45 242,50 €	62 850,00 €	23 845,00 €	103 341,25 €	24 955,00 €	41 190,00 €	301 423,75 €
Total TTC	54 291,00 €	75 420,00 €	28 614,00 €	124 009,50 €	29 946,00 €	49 428,00 €	361 708,50 €
RECETTES							
FST - Département	5 588,00 €	9 305,41 €	3 846,66 €	20 946,50 €	2 796,71 €	9 422,92 €	51 906,20 €
Contrat de ruralité DSIL							48 413,00 €
Total recettes							100 319,20 €

L'inscription budgétaire est de 245 000 € TTC en dépenses, et de 39 635 € en recettes (FST). Le montant dans le tableau ci-dessus concerne les travaux. Les honoraires seront aussi subventionnés à 30%.

Les travaux doivent être réalisés cette année pour bénéficier du contrat de ruralité.

Le contrat de ruralité n'avait pas été inscrit, car le montant n'était pas connu. Il représente 15% des dépenses HT, honoraires compris.

Si tous les travaux sont faits, une inscription supplémentaire de recettes de 60 684 € est possible au budget. Ces recettes permettent une dépense supplémentaire d'autant.

Nadège Mazoué doit rencontrer François Travers, Inermis, afin de définir les priorités. Ce dossier sera retravaillé sur juin.

La commission urbanisme du 15 mai a donné un avis favorable pour présenter le montant des honoraires d'Inermis au conseil municipal, soit 7 584 € TTC sur une base de travaux de 200 000 €. Ces honoraires seront réévalués lors du chiffrage définitif des travaux. Par ailleurs, la commission trouve que ce serait dommage de ne pas faire tous les travaux du secteur.

Délibération :

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à viser le montant des honoraires d'Inermis au conseil municipal, soit 7 584 € TTC sur une base de travaux de 200 000 €. Ces honoraires seront réévalués lors du chiffrage définitif des travaux.

12. CPRB : VALIDATION DU PLAN D'AMENAGEMENT PATRIMONIAL (PAP)

La commune a obtenu le label en octobre 1998. Cette obtention a fait l'objet d'une réévaluation en 2004 et 2018. Il est attribué pour 5 ans.

Le plan d'aménagement patrimonial (PAP) 2018-2021 poursuivra les objectifs suivants :

- La préservation de l'ensemble architectural bâti du centre bourg et de sa cohérence,
- La réflexion sur la mise en valeur de ce patrimoine par le réaménagement des espaces publics urbains.

Tous les bâtiments d'intérêt patrimonial retenus dans le cadre de l'étude label entrent dans le PAP, ainsi que le traitement des entrées de bourg et l'effacement des réseaux dans le centre bourg.

La zone prioritaire à valoriser est le bourg. Tous les bâtiments, retenu ou non par le label, peuvent prétendre à des aides pour la restauration de leur façade extérieure.

Les villages retenus dans le cadre du label peuvent bénéficier pour le bâti ancien et le patrimoine domestique d'aides pour la restauration de leurs façades, et de l'effacement de leurs réseaux.

Selon la nouvelle politique patrimoniale du Conseil Régional à travers l'association des « Communes du Patrimoine Rural de Bretagne », la conservation du patrimoine ne peut plus seule constituer un critère d'intervention financière pour les partenaires institutionnels. Il faut l'accompagner d'actions de valorisation innovante, créative ou expérimentale.

Ces actions devront s'inscrire dans le PAP.

Trois types de plan peuvent être envisagés :

- Plan d'aménagement dans un espace déterminé ;
- Plan d'aménagement thématique (préservation des maisons en terre...) ;
- Les deux à la fois.

Les aides à la restauration du bâti ancien, au titre des Communes du Patrimoine Rural de Bretagne, ne seront accordées qu'aux projets inscrits dans ces plans.

Délibération :

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce Plan d'Aménagement Patrimonial 2018-2021.

13. ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE SUR 4 JOURS POUR LES ANNEES SCOLAIRES 2018-2019, 2019-2020, ET 2020-2021.

L'article D521-12 du Code de l'Education, modifié par le décret n°2017-1108, mentionne que « saisi d'une proposition conjointe d'une commune et d'un conseil d'école, le DASEN peut autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire définie par l'article D521-10. »

Après consultation du Conseil départemental de l'Education nationale, le DASEN a validé la demande d'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours pour les années scolaires 2018-2019, 2019-2020, et 2020-2021.

L'emploi du temps de l'école primaire publique proposé par la commune en novembre 2017 est le suivant. Il avait reçu l'accord du Conseil d'Ecole du 8 janvier 2018.

	Accueil municipal	Accueil et surveillance scolaires	Temps enseignement	Pause méridienne	Accueil et surveillance scolaires	Temps enseignement	Accueil municipal
Du lundi au vendredi	6h45 à 8h35	8h35 à 8h45	8h45 à 12h	12h à 14h	13h50 à 14h	14h à 16h45	16h45 à 18h45

Depuis, l'école a souhaité expérimenter la possibilité de réduire 2 jours par semaine la pause méridienne et y positionner les APC.

Cette organisation est acceptable pour tous : enfants, personnel communal et enseignants. Le Conseil d'Ecole du 13 mars a validé cette demande vis-à-vis de la commission enfance.

	Accueil municipal	Accueil et surveillance scolaires	Temps enseignement	Pause méridienne	Accueil et surveillance scolaires	Temps enseignement	Accueil municipal
lundi	6h45 à 8h35	8h35 à 8h45	8h45 à 12h	12h à 14h APC de 12 h à 12h30	13h50 à 14h	14h à 16h45	16h45 à 18h45
mardi	6h45 à 8h35	8h35 à 8h45	8h45 à 12h	12h à 13h30	13h20à 13h30	13h30 à 16h15	16h15 à 18h45 Etude de 16h15 à 16h45
jeudi	6h45 à 8h35	8h35 à 8h45	8h45 à 12h	12h à 14h APC de 12 h à 12h30	13h50 à 14h	14h à 16h45	16h45 à 18h45
vendredi	6h45 à 8h35	8h35 à 8h45	8h45 à 12h	12h à 13h30	13h20à 13h30	13h30 à 16h15	16h15 à 18h45 Etude de 16h15 à 16h45

Pour information, l'emploi du temps de l'école primaire privée sera le suivant à la rentrée scolaire 2018 :

8h45-12h / 13h45-16h30

L'APC se fera sur le temps du midi : de 12h15 à 12h35 trois fois par semaine.

Délibération :

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la demande d'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours pour les années scolaires 2018-2019, 2019-2020, et 2020-2021.

14. CALCUL DU COUT A L'ELEVE DE L'ECOLE PUBLIQUE DE L'ANNEE 2017

Ce coût est applicable pour :

- La dotation RPI école privée 2018,
- La facturation aux communes de résidence école publique pour l'année scolaire 2018-2019, facturée en mai 2019.

Nature des dépenses	Montant pour 102 élèves
Eau, assainissement	935.20 €
EDF	2 480.70 €
Combustibles	12 881.93 €
Entretien des locaux	1 144.18 €
Pharmacie	0 €
Fournitures scolaires	5 937.92 €
Matériel collectif d'enseignement	51.26 €
Cartouches encre/papier	873.36 €
Maintenance matériel	1 649.88 €
téléphone	1 059.91 €
assurances	410,00 €
TOTAL	27 424.34 € / 102 = 268.86 €

Piscine élémentaires	Séances : 935 € Transport : 1 080 €	Par élève élémentaire : 31.00 €
Charges de personnel	37 maternelles	65 élémentaires
	2 ATSEM : 33 934.10 € Soit 917.13 €/élève maternelle	Entretien des locaux et service Technique : 15 755.15 €, soit 242.38 € /élève élémentaire

Coût maternelle 2017	Coût élémentaire 2017
1 185.99 €	542.24 €

Le coût est important pour deux raisons principales : le nombre d'élèves qui baisse, et le montant élevé de la consommation de fuel (le double d'une année « normale », la chaudière étant défectueuse).

Pour mémoire : coût à l'élève public années antérieures :

année	maternelle	élémentaire
2012	993.70	372.54
2013	1237.50	362.55
2014	1083.10	381.14
2015	1 027.90	368.76
2016	1 027.94	399.63
Coût départemental 2016	1 180.00 €	372.00 €

La Préfecture a été interrogée sur le fait d'avoir un coût aussi élevé.

Ils ont répondu :

- Pour l'école privée, nous devons appliquer ce coût,
- Pour la participation des communes extérieures à l'école publique : nous pouvons appliquer ce coût, ou nous pouvons appliquer à titre exceptionnel le coût départemental. C'est le choix du conseil municipal, et la Préfecture suivra.

La commission enfance du 22 mai propose d'appliquer le coût réel, et souhaite qu'un courrier vers les communes extérieures et vers l'école privée pour expliquer le coût exceptionnel sur 2017, voire sur 2018.

Délibération :

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le coût à l'élève de l'école publique 2017 à 1 185.99 € pour un élève maternelle, et 542.24 € pour un élève élémentaire.

Le conseil municipal décide d'appliquer le coût réel aux communes extérieures.

15. DOTATION DE FONCTIONNEMENT 2018 POUR LE RPI DES MARCHES DE BRETAGNE

Année civile 2018 : période	Nombre de mois/10 mois	Nombre d'élèves	Coût élève	total
Janvier 2018 à Pâques 2018	3.5	46 élémentaires	542.24 €	8 730.06 €
Janvier 2018 à Pâques 2018	3.5	19 maternelles	1 185.99 €	7 886.83 €
Total période 1				16 616.89 €
Pâques 2018 à fin année scolaire	2.5	46 élémentaires	542.24 €	6 235.76 €
Pâques 2018 à fin année scolaire	2.5	19 maternelles	1 185.99 €	5 633.45 €
Total période 2				11 869.21 €

Total pour la période 1 et 2 : 28 486.10 €.

La période 3 (septembre à décembre) sera versée au vu des effectifs à la rentrée scolaire en septembre 2018.

Délibération :

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à verser la dotation de fonctionnement au RPI pour les 2 premières périodes de l'année civile 2018, et à verser la 3^e période au vu des effectifs à la rentrée scolaire 2018-2019.

16. PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AU COUT DE L'ECOLE PUBLIQUE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

facturation du coût à l'élève aux communes extérieures - année 2017-2018							
commune	coût maternel	nombre élèves	Total maternel	coût élémentaire	nombre élèves	total élémentaire	Total
Montjoie St Martin	1 027,94 €	1,000	1 027,94 €	399,63 €	1,000	399,63 €	1 427,57 €
Le Ferré	1 027,94 €	6,000	6 167,64 €	399,63 €	13,000	5 195,19 €	11 362,83 €
Mellé	1 027,94 €	2,000	2 055,88 €	399,63 €	7,000	2 797,41 €	4 853,29 €
Monthault	1 027,94 €	0,275	282,68 €	399,63 €	2,800	1 118,96 €	1 401,65 €
Villamée	1 027,94 €	2,650	2 724,04 €	399,63 €	4,650	1 858,28 €	4 582,32 €
La Bazouge du Désert	1 027,94 €		0,00 €	399,63 €	1,000	399,63 €	399,63 €
TOTAL							24 027,29 €

Pour rappel, le coût refacturé aux communes extérieures est calculé pour :

L'effectif : sur l'année scolaire en cours,

Le coût : sur le montant de l'année n-1, soit ici 2016.

Délibération :

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à facturer les communes extérieures du montant de la participation à l'école primaire publique pour l'année scolaire 2017-2018.

17. MARCHE DE RESTAURATION SCOLAIRE ET ALSH

▪ Marché restauration scolaire

Le marché actuel est en liaison chaude avec le collège Julien Maunoir. Les repas sont livrés par le collège, et les contenants sont ramenés par le personnel communal.

Le prix proposé lors du dernier contrat était le suivant :

2016-2017	3.52 € TTC
2017-2018	3.64 € TTC

Le cahier des charges sera réécrit de façon simplifiée, avec des critères bien clairs : variété, qualité, quantité des menus, provenance des produits (local, issu de l'agriculture biologique).

Délibération :

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à relancer l'appel d'offre de restauration scolaire pour un an.

▪ Marché ALSH

Le marché actuel est en liaison froide avec l'hôpital de St James. Le personnel communal va chercher les repas.

Le prix proposé lors du dernier contrat était le suivant :

Repas 2016-2018	3.27 € TTC
goûter	0.275 € TTC

Délibération :

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à relancer cet appel d'offre pour 3 ans.

18. PROJET ARTISTIQUE DE L'ECOLE DE L'ETRE.

L'école de l'être souhaite mener un projet artistique sur l'année scolaire 2018-2019 (classe de Pascal Martin).

Le projet, pensé conjointement par 40mcube (artiste Camille Bondon), l'équipe d'enseignant·e·s et la direction de l'école, en concertation avec les conseiller·ère·s pédagogiques de la circonscription, s'inscrit dans le parcours artistique et culturel des élèves.

Le projet a pour thème la question des règles et des normes, la manière dont elles peuvent permettre de former une communauté mais aussi comment elles peuvent être questionnées et comment on peut en jouer.

Le projet donne aux élèves la possibilité d'avoir une relation directe avec les œuvres et l'artiste, mais aussi de se saisir du processus d'élaboration des œuvres, de l'idée à leur réalisation et jusqu'à leur présentation lors d'une restitution qui peut prendre des formes variées, adaptées au projet (exposition, performance, spectacle, etc.). La présence de l'artiste dans l'école et le travail fait avec les élèves favorisent l'ouverture d'esprit, le développement d'un regard critique, et crée une dynamique dans l'établissement scolaire et au-delà.

« L'école de l'être est dans une situation d'isolement géographique et culturel. S'ouvrir au monde est une condition pour mieux saisir le sens des apprentissages à l'école. Chaque année, des actions sont menées dans ce sens. Avec le centre d'art 40mcube, c'est l'occasion de participer à un projet de plus grande ampleur en rencontrant un artiste sur une longue période et en ayant un angle original pour découvrir leur commune.

Dans le travail avec l'artiste, les élèves auront l'occasion de découvrir une œuvre et d'expérimenter, de confronter leurs points de vue, leurs émotions à travers les techniques qu'ils vont rencontrer.

Enfin, le temps de la restitution sera l'occasion de valoriser les élèves, de leur faire vivre des situations riches en émotions et d'ancrer en eux ce qu'ils ont vécu tout au long de ce travail. »

CHARGES <i>(toutes charges comprises)</i>	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
Rémunération des artistes et intervenants Nombre d'heures = 34 h x 60 euros	2040	Ministère de la Culture-DRAC	3100
Coordination du projet - 40mcube	1000	École / Association des parents d'élèves	400
Déplacements, repas et frais divers 10 A/R Rennes – Saint-Georges-de-Reintembault : 10 x 132 x 0,4 = 528 euros 10 repas : 10 x 15 = 150 euros	678	Commune	980
Fournitures diverses	300	EPCI	
Frais de communication	100	Conseil Départemental	
Autres charges : Sortie scolaire à Rennes (visites d'exposition et découverte de lieux culturels) : 312 euros Assurance : 100 euros	462	Conseil Régional	
		Partenaires culturels	100
		Recettes propres	
TOTAL	4580	TOTAL	4580

La compagnie 40 mcube est agréée par la DRAC. Elle est intervenue sur l'école de Louvigné du Désert l'an passé. L'école et l'académie ont été très satisfaits du travail réalisé. La DRAC a émis un avis favorable au fait de les refinancer pour un travail artistique, mais ont demandé à ce que le projet soit mené sur une autre école du secteur. L'école de St-Georges a donc posé sa candidature. La commission enfance du 22 mai a émis un avis favorable à ce projet, et a demandé à ce que les élus soient invités à l'exposition des œuvres réalisées. La subvention demandée à la commune est de 980 €.

Délibération :

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité une subvention de 980 € pour ce projet.

19. TARIFS ALSH, PROGRAMME ETE, NOMINATION ANIMATEURS.

L'accueil de loisirs sera ouvert du lundi 9 juillet au vendredi 3 août inclus pour les vacances d'été.

▪ **Programme et tarifs :**

Pour mémoire les tarifs applicables à la journée et à la demi-journée sont les suivants :

L'accueil de Loisirs			
Demi journée			
Tranche A (0 à 600€)	1,70 €		
Tranche B (601€ à 1000€)	2,50 €		
Tranche C (1001€ à 1500€)	3,35 €		
Tranche D (1501€ et plus), non CAF et hors canton	4,15 €		
Journée (sans repas)			Avec repas
Tranche A	2,85 €	6,25 €	
Tranche B ^(*)	4,20 €	7,60 €	
Tranche C ^(*)	5,55 €	8,95 €	
Tranche D, non CAF et hors canton	6,90 €	10,30 €	

Animation 1 : Multi-Jeux au Complexe A. Bouvet 7/12 ans

Début : 13h30 - Fin : 17h00 (24 places)

↳ **Coût :** Prix ½ journée

Sortie 1 : Forêt de Fougères CRAPA (3/6 ans)

Départ : 9h00 - Retour : 12h00 (12 places)

↳ **Coût :** Prix ½ journée

Animation 2 : Rallye à la Zone Humide à Monthault avec Melleco (6/9 ans)

Départ : 9h00 - Fin : 12h30 (6 places)

↳ **Coût :** Prix ½ journée

Sortie 2 : Paintball à Louvigné (8/12 ans)

Départ : 13h30 - Retour : 17h00 (16 places)

↳ **Coût :** 11€ + Prix ½ journée

Sortie 3 : Découverte et partage du Mini camp à St M'Hervé (5/12 ans)

Départ : 9h30 - Retour 17h00 (8 places)

↳ **Coût :** Prix journée sans repas

Animation 3 : Atelier Mr Patate (3/5 ans)

Début : 9h00 - Fin : 17h00 (20 places)

↳ **Coût :** Prix Journée

Sortie 4 : Acrobranche Parc des Grands chênes (5/8 ans)

Départ : 9h30 - Retour : 17h30 (12 places)

↳ **Coût :** 11€ + Prix journée sans repas

Animation 4 : Initiation 1^{er} secours (10/12 ans)

Début : 13h30 - Fin : 17h30 (10 places)

↳ **Coût :** Prix ½ journée

Animation 5 : Jeux Coopération au Complexe A. Bouvet (3/6 ans)

Début : 9h00 - Fin : 12h00

↳ **Coût :** Prix ½ journée

Animation 6 : Atelier Maquillage (3/6 ans)

Début : 14h00 - Fin : 17h00 (12 places)

↳ **Coût** : Prix ½ Journée

Animation 7 : Initiation 1^{er} secours (10/12 ans)

Début : 9h00 - Fin : 12h30 (10 places)

↳ **Coût** : Prix ½ Journée

Animation 8 : Motricité (3/6 ans)

Début : 9h00 - Fin : 12h00 (12 places)

↳ **Coût** : Prix ½ Journée

Animation 9 : Atelier Cuisine (6/9 ans)

Début : 9h00 - Fin : 12h00 (12 places)

↳ **Coût** : Prix ½ Journée

Animation 10 : Atelier Cuisine (3/6 ans)

Début : 9h00 - Fin : 12h00 (8 places)

↳ **Coût** : Prix ½ Journée

Sortie 5 : Ferme des Cara-Meuh à Vains + Faïencerie St Pair sur Mer (6/9 ans)

Départ : 8h30 - Retour : 17h30 (12 places)

↳ **Coût** : 11€ + Prix journée sans repas

Animation 11 : Atelier Couture (6/9 ans)

Début : 9h00 - Fin : 12h00 (12 places)

↳ **Coût** : Prix ½ Journée

Animation 12 : Atelier Maquillage (6/9 ans)

Début : 14h00 - Fin : 17h00 (12 places)

↳ **Coût** : Prix ½ Journée

Sortie 6 : Visite Ferme Pédagogique du Haut Morand à Poilley (3/5 ans)

Départ : 9h00 - Retour : 13h30 (12 places)

↳ **Coût** : Prix ½ journée sans repas

Animation 13 : Melleco (6/9 ans)

Début : 9h00 - Fin : 12h00 (8 places)

↳ **Coût** : Prix ½ Journée

Animation 14 : Escape Game (8/12 ans)

Début : 9h00 - Fin : 12h00 (20 places)

↳ **Coût** : Prix ½ Journée

Animation 15 : Visite Caserne des Pompiers (3/6 ans)

Début : 9h00 - Fin : 12h00 (12 places)

↳ **Coût** : Prix ½ Journée

Animation 16 : Atelier Linogravure (6/9 ans)

Début : 9h00 - Fin : 12h00 (12 places)

↳ **Coût** : Prix ½ Journée

Animation 17 : Visite Caserne des Pompiers (7/10 ans)

Début : 13h30 - Fin : 17h00 (16 places)

↳ **Coût** : Prix ½ Journée

Animation 18 : Jeux de Parachute au Complexe A. Bouvet (3/6 ans)

Début : 9h00 - Fin : 12h00 (12 places)

↳ **Coût** : Prix ½ Journée

Animation 19 : Melleco (6/9 ans)

Début : 13h30 - Fin : 17h00 (8 places)

↳ **Coût** : Prix ½ Journée

Sortie 7 : Pêche à Pied St Malo « Sensation Littoral » (5/8 ans)

Départ : 9h00 - Retour : 17h30 (12 places)

↳ **Coût** : 11€ + Prix journée sans repas

Sortie 8 : Acrobranche Parc des Grands Chênes (8rev/12 ans)

Départ : 9h30 - Retour : 17h30 (12 places)

↳ **Coût** : 11€ + Prix journée sans repas

Animation 20 : Atelier Métal à repousser (7/10 ans)

Début : 9h00 - Fin : 12h00 (12 places)

↳ **Coût** : Prix ½ Journée

Animation 21 : Sports Collectifs au Complexe A. Bouvet (7/12 ans)

Début : 13h30 - Fin : 17h00 (24 places)

↳ **Coût** : Prix ½ journée

Animation 22 : Atelier Défi Toc Chef Repas du Midi (3/12 ans)

Début : 9h00 - Fin : 13h30 (30 places)

↳ **Coût** : Prix ½ journée avec repas

Animation 23 : Chasse aux Trésors Parc Colas (6/9 ans)

Début : 14h00 - Fin : 17h00 (16 places)

↳ **Coût** : Prix ½ Journée

Sortie 9 : Journée au Parc d'Attractions l'Ange Michel (Pour tous)

Départ : 9h30 - Retour : 17h30 (40 places)

↳ **Coût** : 11€ + Prix journée sans repas

Animation 24 : Atelier Magie (6/9 ans)

Début : 9h00 - Fin : 12h00 (12 places)

↳ **Coût** : Prix ½ journée

Sortie 10 : Géocaching en Forêt de Landéan (9/12 ans)

Départ : 9h30 - Retour : 17h00 (16 places)

↳ **Coût** : Prix journée sans repas

Animation 25 : Journée au Complexe avec Structures Gonflables (Pour Tous)

Début : 9h30 - Fin : 17h30 (30 places)

↳ **Coût** : Prix ½ journée

Mini camp 1 : Du 11 juillet au 13 juillet inclus (12 places - 7/10 ans)

A la Base de Loisirs la Haute Vilaine à St M'Hervé

Activités : 1 séance VTT + 1 séance Tir à l'Arc

↳ **Coût** : 40€/enfant à verser à l'inscription + les 3 journées de mini camp seront facturées au tarif applicable à votre quotient Familial.

Mini camp 2 : Passerelle Multisports avec La MDC, les Centres de Loisirs de Louvigné et la Bazouge.

Du 17 juillet au 20 juillet inclus (6 places/structures)

Au Camping La Vanlée à Bréhal

Activités : 1 séance Char à Voile + 1 séance Catamaran + 1 séance Pêche à Pied

↳ **Coût** : Détail dans le tableau ci-dessous.

	Participation des Familles (Alimentation-Activités-Hébergement-Transport) à verser à l'inscription	+Journée sans Repas A verser en fin de séjour.	= Coût total du Séjour
Tranche A 0 à 600 €	37.50€	2.85 x 4 =11.40€	48.90€
Tranche B 601 à 1 000 €)	48.75€	4.20€ x 4 = 16.80€	65.55€
Tranche C (1 001 à 1 500 €)	60€	5.55€ x 4 = 22.20€	82.20€
Tranche D (dès 1 501 € + non CAF et hors canton)	75€	6.90€ x4 = 27.60€	102.60€

La commune participe à hauteur de 229 € pour ce camp passerelle.

La modification des tarifs proposée pour le mini-camp passerelle doit permettre d'être en adéquation avec les 3 autres centres (Louvigné du Désert, la Bazouge du désert, la maison du canton).

Délibération :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le programme et vote les tarifs comme proposés ci-dessus.

▪ **Recrutement d'animateurs**

Blandine Reucheron : du vendredi 6 juillet au vendredi 27 juillet inclus.

Kévin martin : du vendredi 6 juillet au vendredi 27 juillet inclus.

Quentin Cheminant : le vendredi 6 juillet - du lundi 16 juillet au vendredi 3 août inclus.

Délibération :

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à recruter 3 animateurs pour l'ALSH de l'été.

20. QUESTIONS DIVERSES

▪ **Maitrise d'œuvre de la salle pluri-activités.**

Monsieur Aubaud a démissionné de chez IPH.

La réception des travaux a eu lieu le 4 mai, avec réserves.

La commission urbanisme souhaite appliquer des pénalités de retard aux entreprises qui n'auront pas levé les réserves au 18 mai, date qui avait été fixée lors de la réception de travaux (4 mai + 2 semaines).

Dans les WC PMR de la salle pluri-activités, l'humidité a remonté dans les murs. (le peintre a signalé que sa sous-couche cloquait). Il a été choisi de mettre de la faïence en place de la peinture. La faïence est posée par les services techniques, après séchage du mur, et le peintre attend pour finir la peinture.

- **Reprise de concessions de cimetière.**

Des concessions perpétuelles, dont la chapelle, sont en état d'abandon.
Des concessions temporaires échues n'ont pas fait l'objet d'un renouvellement.
Aussi il est proposé au Conseil Municipal de lancer la procédure de reprise de concessions.

Délibération :

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à lancer la procédure de reprise des concessions perpétuelles en état d'abandon, et la reprise des concessions temporaires échues non renouvelées.

- **Décision modificative budgétaire (DM1).**

Le conseil municipal du 29 mars 2018 a approuvé la participation de la Commune au capital de la Société Publique Locale à vocation touristique à hauteur de 10 actions d'une valeur nominale de 26,50 euros chacune, pour un montant total de 265 € euros.
La perception nous informe que la prise d'actions s'impute en investissement, au compte 261. Nous n'avons pas inscrit de crédit sur ce compte.

Il est proposé la décision modificative suivante pour pouvoir régler notre participation :

	Investissement dépenses	Investissement recettes
Dépenses - 261	+ 265 €	
Recettes - 1328		+ 265 €
Total	+ 265 €	+ 265 €

Délibération :

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la DM1 ci-dessus.

- **Courrier collectif sur le zonage des médecins par l'ARS.**

Le collectif des médecins du Coglais a demandé le soutien des communes du Pays de Fougères pour que l'ARS les classe en zone sensible prioritaire.
Ce courrier a aussi été vu en bureau de Fougères Agglomération. Fougères Agglomération a apporté son soutien au Coglais, mais a attiré l'attention de l'ARS sur la situation de désertification médicale du territoire de Louvigné.

- **Communication des lots à vendre**

Nicolas Rébillon suggère de mettre sur le site « le bon coin » les lots des lotissements restant à vendre.